



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Generalites

Question écrite n° 8660

Texte de la question

M Francois Leotard demande a M le ministre des transports et de la mer de bien vouloir lui indiquer les consequences chiffrees des recentes greves des personnels des compagnies aeriennes et des postes, sur l'activite des entreprises, et celle de notre economie en general.

Texte de la réponse

Reponse. - Le transport aerien francais a connu en 1988 des perturbations en raison, d'une part de la greve de certains personnels navigants techniques d'Air Inter, d'autre part de la greve d'une partie des personnels au sol charges de l'entretien a Air France. Le premier mouvement a pris fin au debut de l'automne ; le second a cesse a la mi-janvier 1989. Un bilan exhaustif des consequences de ces perturbations sur l'activite des entreprises et plus generalement sur l'economie du pays parait difficile. Toutefois, il y a lieu de considerer que, dans le cas d'Air Inter, le conflit s'est surtout traduit pour les passagers par des retards d'acheminement, ou par l'utilisation d'autres moyens de transport. En ce qui concerne Air France, les passagers dont les vols ont ete annules ont pu en general se reporter sur d'autres vols d'Air France ou des compagnies concurrentes. Le seul prejudice quantifiable est celui supporte par les compagnies elles-memes. Air Inter, pour sa part, a perdu environ 400 000 passagers en 1988, soit trois points de croissance de trafic. Air France a du annuler quelque 700 vols et en affreter plus de 1 000 au cours du conflit.

Données clés

Auteur : [M. Lotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8660

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 347